

Grippe aviaire : une nouvelle feuille de route

17/05/2021



Actus Agricoles

Julien Denormandie a réuni le 11 mai 2021 l'ensemble des parties prenantes (interprofessions, syndicats, élus, services de l'Etat nationaux et locaux) pour faire un point d'étape de la situation Influenza aviaire en France et de donner une nouvelle feuille de route pour cet été.

Même si la vigilance reste de mise, les actions menées depuis le début de cette épizootie permettent de revenir à une situation sanitaire stabilisée, indique le ministère. Les productions ont d'ores-et-déjà redémarré dans le Sud-Ouest notamment, là où les impacts ont été les plus importants.

Du point de vue de l'indemnisation, les acomptes pour pertes sanitaires ont été versés en totalité, pour un montant de plus de 18 millions d'euros, et les indemnisations économiques vont pouvoir être mises en œuvre dans un calendrier resserré, sous la forme d'avances dans un premier temps pour certaines d'entre elles. Les négociations se poursuivent s'agissant du dispositif de soutien au secteur de l'aval. Une première enveloppe indicative globale de 89,5 millions d'euros est d'ores-et-déjà prévue pour indemniser l'ensemble des filières.

Cette réunion a également permis de réaliser un point d'avancement de la feuille de route qui se déclinera autour de 3 axes « anticiper, prévenir et adapter ». Dans cette perspective, l'Anses a présenté aux parties prenantes ainsi réunies les recommandations de son avis sur le retour d'expérience de l'épizootie 2020-2021. Elle préconise notamment de mettre en place des dispositifs de mise à l'abri adaptés, selon l'analyse des risques (densité, zones humides, niveau de risque Influenza...), selon les types d'élevage, les modes de production et les espèces. De façon collégiale, les groupes de travail tiendront compte de ces recommandations pour élaborer la nouvelle feuille de route. A ce stade, les travaux de concertation engagés ont déjà permis d'identifier plusieurs pistes de progrès à consolider pour améliorer la gestion collective face à la crise, en particulier :

- Connaître en temps réel le nombre de volailles présentes dans tous les élevages de volailles,
- Anticiper le risque d'apparition de la maladie et prévoir des réductions de densités en zones à risques,
- Améliorer la gouvernance,
- Améliorer les pratiques de biosécurité à tous les maillons,
- Analyser les impacts et la faisabilité du recours à la vaccination préventive à compter de 2022.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/grippe-aviaire-une-nouvelle-feuille-de-route/>